

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 décembre 2008

---

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2008 - (n° 1266)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 255

présenté par  
M. Carrez

-----  
**ARTICLE 55**

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 1 :

« Dans l'article L. 432-1 du code des assurances, les mots : « conseil national du crédit » sont remplacés par les mots : « Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières » et... (*le reste sans changement*) ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.